



Syndicat Mixte des Mobilités
de l'Aire Grenobloise

Monsieur Patrick BEAU
Maire
Hôtel de Ville
20 Boulevard Jules Ferry
38190 VILLARD-BONNOT

4 MAR. 2026

Grenoble le,

Suivi par : Juliana GONZALEZ VILLAMIZAR – 04 85 59 86 16 – juliana.gonzalezvillamizar@smmag.fr
Aurélië PERRET – 04 85 59 92 61 – aurelie.perret@smmag.fr
Service Prospective et Transition – Unité Planification et études
Nos références : P.T./ n° SMMAG_LT26_010

Objet : Réponse à la notification du projet d'arrêt du Plan Local d'Urbanisme communal

cha Monsieur le Maire, cha Patrick,

Vous m'avez fait part de l'arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme communal par délibération du Conseil Municipal du 4 novembre 2025. Vous trouverez ci-dessous mes remarques sur le projet.

Remarques générales

Je salue la démarche volontariste de la commune en matière de mobilité. L'Orientation d'Aménagement et de Programmation thématique dédiée, découlant elle-même du Plan Local de Déplacements élaboré en 2022, confirme l'ambition de la commune de favoriser la pratique des modes actifs. Il nous apparaît pertinent de mettre en évidence le lien entre ces orientations et le nouveau Plan de Mobilité du SMMAG, dont la procédure d'élaboration a été délibérée par le Comité syndical du 14 avril 2022 et la Feuille de route stratégique par le Comité syndical du 18 décembre 2025. Bien que la temporalité d'élaboration des deux documents ne soit pas alignée, il existe un rapport de compatibilité entre le PLU et le PDM qui n'est pas évoqué dans le rapport de présentation.

Par ailleurs, dans la partie diagnostic du rapport de présentation du projet, les informations concernant la desserte en transports collectifs (bus) sont à actualiser avec les nouvelles informations des lignes M réso du SMMAG, opérationnel depuis septembre 2024.

Concernant l'Orientation d'Aménagement et de Programmation thématique sur la mobilité

Il est fait mention de la « création de nouvelles poches de stationnement regroupées au niveau des entrées des centralités » (page 23 de l'OAP thématique). Il semble pertinent d'explicitier la nécessité de réglementer toutes ou partie de ces places en cohérence avec un usage de courte durée pour accéder aux commerces, pour bien identifier que ces poches doivent permettre l'attractivité des commerces.

Il s'agit d'une des orientations identifiées dans le nouveau Plan de Mobilité du SMMAG pour les petites villes :

« Stationnement public : réguler le stationnement dans les centralités de manière progressive en lien avec les objectifs de redynamisation commerciale et urbaine. »

Concernant l'Orientation d'Aménagement et de Programmation du secteur Gare de Lancey

Il est mentionné la construction d'un nouveau quartier résidentiel dans le secteur de l'Enclos. Au vu du risque de conflit d'usage et de saturation pour le stationnement sur voirie, il conviendrait de préciser comment est prise en compte la gestion du stationnement dans ces opérations.

De même, deux perméabilités visuelles sont présentées entre les bâtiments résidentiels pour permettre des respirations entre les îlots (flèches vertes perpendiculaires à la rue Mozart). Dans la perspective de maximiser la couture urbaine, ces perméabilités pourraient être envisagées, si ce n'est déjà pas le cas, comme des perméabilités piétonnes facilitant l'accessibilité et le confort de marche dans le secteur, de surcroît en lien avec les orientations présentées dans l'OAP mobilité.

Dans l'illustration présentant le secteur de projet gare, une emprise à l'ouest de la voie ferrée est identifiée comme une surface de stationnement (se référer à l'annexe A) :

- Une partie de la surface est déjà utilisée par la passerelle de la SNCF
- La partie la plus proche de la voie ferrée semble trop étroite pour accueillir une fonction de stationnement. Il semble donc nécessaire de vérifier le dimensionnement des poches de stationnement ailleurs dans le secteur pour pouvoir répondre aux différents besoins en stationnement. Le secteur est déjà en tension et risque de l'être encore davantage avec la densification, et ce malgré le report modal potentiel.

En conséquence, et dans la perspective de développer le pôle d'échanges qu'est la gare et de limiter les conflits d'usage avec les autres fonctions de stationnement, quelques ajustements du règlement permettraient de créer des places supplémentaires en surface ou en ouvrage (se référer à l'annexe B) :

- En surface : Prévoir la possibilité de réaliser une aire de stationnement sur une partie de la zone Ui3 à proximité de la gare (côté nord-ouest)
- En ouvrage (R+2) : Prévoir la possibilité d'aménager un pôle d'échanges multimodal (PEM) en ouvrage R+2 sur une partie de la zone Ua à proximité de la gare (avec stationnement au-dessus du niveau 2)

De plus, au vu des aléas présents au PPRI du secteur, il serait pertinent pour le SMMAG de savoir si ces ajustements sont possibles, en identifiant notamment des prescriptions pour anticiper et réduire les risques dans le cadre d'un éventuel projet de PEM.

Je vous remercie pour votre sollicitation en amont.

Les services du Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise restent à votre entière disposition en tant que de besoin.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations les meilleures.

Amities,


Le Président,




Sylvain LAVAL


Annexe A.


ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION GARE DE LANCEY (30 110 m²)

 Périmètre de projet

SECTEUR DE L'ENCLOS : UN NOUVEAU QUARTIER RÉSIDENTIEL

 Logements collectifs (environ 70 logements)

 Logements groupés (environ 15 logements)


 Espaces de jardin assurant la couture et la transition avec le tissu urbain existant


 Transparence et perméabilités visuelles au sein du secteur


Emprise
passerelle SNCF


Emprise étroite


SECTEUR DE LA GARE : VERS UN POLE D'ÉCHANGE MULTIMODAL


 Espace de stationnements publics liés au fonctionnement de la gare à optimiser


 Bâtiment historique à conserver et réhabiliter à destination de commerces, services et de bureaux (notamment en RDC)

 Linéaire commercial et de services à créer

 Réaménager le parvis de la gare et en faire une véritable place

 Logements collectifs (environ 30 logements)

 Coeur d'îlot vert

 Aménagement d'une liaison piétonne

Annexe B.

